



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 04/02/2025
Et
Publication du : 04/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 21/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

Excusé(s) : Mme DOUCET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme DE MEDTS Michelle

2025-014 – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE - PROJET D'IMPLANTATION DES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE POUR TROIS PROJETS : LE PARKING ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE DU BUISSON, LE BOULODROME, LE TERRAIN DE TENNIS

Vu Les articles L.2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux compétences du Conseil Municipal,

Vu le plan cadastral de la commune,

Vu l'avis favorable exprimé par les conseillers municipaux lors de la séance du Conseil Municipal en date du mardi 10 décembre 2024, concernant le projet d'implantation des ombrières photovoltaïques,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Travaux en date du 19 novembre 2024,

Considérant la volonté de la commune de Villemandeur de promouvoir les énergies renouvelables et de réduire son empreinte carbone,

Considérant l'intérêt de couvrir certains espaces publics par des ombrières photovoltaïques afin de produire de l'électricité tout en apportant des améliorations aux infrastructures existantes,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **De lancer** la procédure pour la réalisation d'un projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les trois sites suivants :
 - Le parking des enseignants de l'école du Buisson situé rue Maurice Prévost, parcelle cadastrée AS101 ;
 - Le boulodrome situé rue du Stade, parcelle cadastrée BI121 ;
 - Le terrain de tennis situé rue Alphonse Daudet, parcelle cadastrée AS47.
- **De mandater** Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires, notamment :
 - L'étude technique et financière du projet ;
 - La consultation des prestataires compétents (appels d'offres) ;
 - Les demandes d'autorisation administrative et urbanistique nécessaires à la réalisation des travaux.
- **De transmettre** la présente délibération à toutes les parties prenantes pour exécution et d'en assurer la publication conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté à la Majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/02/2025

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Michelle DE MEDTS

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 04/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>